

chaque année, la veille de la fête de saint Pierre. Le roi Ferdinand de Naples, sous ce prétexte que le tribut n'avait pas été payé depuis quelques années, prétendait que cette coutume, humiliante pour sa dignité et peu conforme aux idées nouvelles, devait être considérée comme tombée en désuétude et qu'au reste, les services récemment rendus par lui au Saint-Siège devaient l'exonérer d'une redevance surannée.

Dans sa faiblesse présente, que pouvait faire le Pape? Il protesta publiquement contre cette infraction peu délicate pour un prince chrétien. Cette conduite n'empêchera pas Ferdinand de perdre bientôt son royaume et d'y être remplacé par Joseph Bonaparte, frère de l'empereur.

Ces affaires avec Naples étaient à peine terminées que de nouveaux orages s'élevèrent du côté de Vienne. On sait quelle perturbation profonde avait apportée dans l'Église d'Autriche la législation introduite par l'empereur Joseph II et connue sous le nom de *Joséphisme*. Pie VI avait sans cesse protesté contre ces lois tyranniques, et c'est dans l'espérance de les voir abroger qu'il avait, en 1782, entrepris son voyage à Vienne. Il n'avait, hélas! rien obtenu, pas plus que Pie VII n'obtiendra en 1804 l'abrogation des articles organiques, solennellement promise, et condition du voyage à Paris.

François II, qui régnait alors, poussé par son ministre Thugut et déjà mécontent du choix que le Conclave avait fait de Pie VII, en vint jusqu'à menacer le Pape d'une rupture, si le nonce à Vienne voulait continuer, — comme c'est la fonction propre d'un nonce — de faire les procédures canoniques sur les évêques nommés par l'empereur. En vain observa-t-on que, sous les règnes précédents de Joseph et de Léopold, et en dépit des lois joséphines, les nonces avaient instruit ces procédures; l'empereur ne désarmait point et l'on en vint à interdire au nonce de Vienne la plus minime intervention dans n'importe quelle négociation.

On fit plus; on demanda nettement son rappel.

Imitant en cela la Constitution civile du

clergé de 1790 en France, le gouvernement impérial songeait à délimiter tout seul le territoire des diocèses et d'en diminuer le nombre, selon ses caprices.

Les choses auraient pu prendre une tournure plus fâcheuse encore, si les hasards de la guerre favorables aux Français, et l'intervention visible de la Providence, n'eussent donné aux événements un tout autre cours. Déjà un projet de Concordat s'élaborait entre le Saint-Siège et Maximilien-Joseph, roi de Bavière, et un autre avec l'empire germanique. Ces Concordats négociés simultanément par le cardinal della Genga, archevêque de Tyr, le futur Léon XII, allaient être signés, quand un ordre impérial de Napoléon força le nonce d'interrompre les négociations et d'accourir sur-le-champ à Paris; les Concordats demeurèrent à l'état de projet.

Au milieu de ces amertumes, une consolation fut ménagée au cœur de Pie VII. Paul I<sup>er</sup>, empereur de Russie, lui écrivait pour lui demander une singulière faveur pour un prince schismatique. C'était le rétablissement, dans ses États, de la Compagnie de Jésus, dont les membres, lors de leur suppression arrachée à Clément XIV, avaient été recueillis avec faveur par Catherine II, mère du czar. « On ne sut jamais, dit Consalvi, si le czar avait été poussé à cette démarche par les sollicitations des Pères, ou s'il agit par un mouvement de volonté personnelle. Le Pape saisit avec joie une aussi bonne occasion d'être agréable à un grand monarque et de faire une louable action. »

Toutefois, quel que fût son désir, le Pape, avant de répondre à Paul I<sup>er</sup>, écrivit au roi d'Espagne (1). Celui-ci, bien que peu charmé du projet, s'aperçut de la position dans laquelle se trouvait Pie VII. Touché des égards dont le Saint-Père le comblait, il ne mit pas d'obstacles à ce dessein et il eut le bon esprit de ne même pas s'en plaindre.

Devant cette attitude du roi d'Espagne,

(1) Voir, pour toutes ces négociations relatives aux Jésuites, *l'Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, par J. CHÉTINEAU-JOLY.

Pie VII adressa, avec un Bref de résurrection, une lettre très affectueuse à l'empereur Paul. Mais la triste mort de ce prince était arrivée quand le Bref et la dépêche parvinrent à Saint-Petersbourg. Le successeur, bien que moins favorablement disposé que



PAUL I<sup>er</sup> DE RUSSIE

Paul en faveur des Jésuites, exécuta cependant le Bref et les Jésuites furent reconstitués en Russie.

Quelques années plus tard, ils le furent de même dans le royaume de Naples et de Sicile, à la demande du roi Ferdinand.

La question relative à l'Ordre de Malte et à l'élection du nouveau grand-maître, fut plus difficile à résoudre. Malte, depuis le 16 septembre 1800, était tombée au pouvoir des Anglais; l'île avait dû se rendre malgré une héroïque défense par le brave Vaubois.

D'après d'anciennes conventions entre les cours de Londres et de Saint-Petersbourg, Malte, au cas où elle serait prise par les Anglais, devait être livrée à la Russie.

Mais si l'Angleterre prend volontiers, il faut reconnaître qu'elle ne rend jamais. Elle trouva donc que, malgré les traités, Malte était de bonne prise.

En vain la Russie rappela-t-elle les conventions; un refus pur et simple fut la réponse, — comme aujourd'hui pour l'Égypte. Paul conçut de cette félonie une telle animosité qu'il proposa au Premier consul une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre, s'engageant à ne déposer les armes que lorsqu'ils auraient forcé le ravisseur à rendre Malte aux Hospitaliers. Afin de se donner plus d'autorité pour agir en leur nom commun, Paul I<sup>er</sup> s'était nommé



MAXIMILIEN JOSEPH

lui-même grand-maître de l'Ordre. Le Pape s'opposa à cette usurpation, mais la mort violente de l'empereur (25 mars 1801) ne modifia que légèrement la situation.

Alexandre I<sup>er</sup>, fils et successeur de Paul, renonça au titre usurpé de grand-maître et se contenta d'être le protecteur de l'Ordre et de présenter au Pape les candidats à la dignité du magistère (1).

Le choix de Pie VII s'arrêta sur le baron Ruspoli, des princes de ce nom, homme

(1) Le magistère était la dignité et le gouvernement du grand-maître de l'Ordre de Malte. (Voir *l'Ordre de Malte*, par le B<sup>te</sup> O. DE LAVIGERIE. PARIS, Bourloton, 1889.) Nous donnerons bientôt dans les *Contemporains*, avec la biographie du B<sup>te</sup> de Hompesch, l'histoire de l'Ordre de Malte.

d'une haute probité et d'un grand mérite. Mais le baron, malgré toutes les supplications qui lui furent faites, et connaissant le sort de M. de Hompesch, le dernier grand-maitre, refusa cet honneur. Alors, on proposa le bailli Jean Tommasi, de Sienne, homme prudent et avisé. Napoléon était loin de se désintéresser dans ce choix; il eût voulu quelqu'un sur lequel il pût compter et proposa le prieur Caprara. Mais le Pape tint bon et Tommasi fut élu.

Sur ces entrefaites, le traité d'Amiens était signé (25 mars 1802).

Plusieurs articles concernaient l'île de Malte, qui devait être rendue aux Hospitaliers de Saint-Jean. Le quatrième article portait que, dans trois

mois, les Anglais auraient évacué Malte en même temps que les Français évacueraient l'Égypte. On était au mois de janvier 1803 et une année s'était écoulée depuis la ratification du traité. L'Égypte avait été évacuée par la France, mais l'Angleterre, sous divers prétextes, gardait toujours l'île de Malte. Cette position dominant la Méditerranée leur semblait d'un trop grand prix



LE BARON DE HOMPESCH

pour être abandonnée. Malgré toutes les colères de Napoléon, ils s'y maintinrent et.... ils la possèdent encore.

Cependant, le chevalier Buzi, délégué du grand-maitre nommé par Pie VII, se présentait à Malte le 1<sup>er</sup> mars 1803, réclamant l'évacuation de l'île; le ministre britannique,

M. Ball, répondit avec flegme qu'il n'avait pas reçu d'ordre de son gouvernement, et l'affaire en resta là. Le grand-maitre, en attendant des jours meilleurs, s'établit à Corfou, puis à Catane, réunissant quelques anciens chevaliers, qui lui donnaient l'illusion d'une puissance à jamais évanouie. Il y mourut le 13 juin 1805, et Pie VII, afin de s'éviter les ennuis d'une nouvelle nomi-

nation, laissa les membres de l'Ordre se choisir un grand-maitre. Le choix tomba sur le bailli Guevara Suardo et le Pape se contenta de confirmer l'élection (1).

(1) L'Ordre de Malte fondé à Jérusalem vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, fut chassé de cette ville par les victoires de Saladin et dut se réfugier successivement à Saint-Jean d'Acre, à Chypre, puis à Rhodes, et enfin à Malte, que Charles-Quint lui céda. A l'époque de la Révolution, l'Ordre avait pour grand-maitre Emma-

Ces événements avaient peu à peu rapproché Saint-Petersbourg de Rome, et cette bonne harmonie amena l'empereur à demander au Pape d'accrediter un nonce près de son gouvernement. Pie VII y envoya M<sup>r</sup> Arrezzo, avec le titre de nonce, mais l'archevêque de Mohilew, Stanislas Siestrzencewicz, qui joua un rôle si funeste sous les règnes de Catherine II, de Paul I<sup>er</sup> et d'Alexandre I<sup>er</sup>, avait vu avec peine un envoyé du Pape. Il fit si bien qu'il réduisit presque à rien le rôle de ce dernier.

Puis, survint l'affaire d'un certain chevalier de Vernègues, réfugié français, qui s'était fait naturaliser russe. Cette malheureuse affaire compliqua si fort les relations diplomatiques entre le Pape et la Russie que le nonce dut quitter Saint-Petersbourg. Cette difficulté est longuement racontée par Consalvi (1); et nous ne nous y attarderons pas davantage. Nous avons hâte d'arriver aux questions qui intéressent plus directement la France.

VII. CRÉATION DE CARDINAUX FRANÇAIS — CACAULT RAPPELÉ ET REMPLACÉ PAR LE CARDINAL FESCH — BONAPARTE, DEVENU EMPEREUR, SONGE A SE FAIRE SACRER PAR LE PAPE — NÉGOCIATIONS DIFFICILES

Depuis la Révolution, la France n'était plus représentée dans le Sacré-Collège et, à l'exception du cardinal Maury, nous n'avons vu aucun cardinal français prendre part au Conclave de Venise. Bonaparte était trop habile pour ne pas saisir l'intérêt qu'avait la France à conserver ses préro-

gatives et sa place dans le Sacré-Collège. Il écrivit en ces termes à Talleyrand

gatives et sa place dans le Sacré-Collège. Il écrivit en ces termes à Talleyrand

*Le Premier consul de la République,  
au citoyen ministre des relations extérieures.*

Paris, 19 messidor an X (8 juillet 1802).

Je vous prie, citoyen ministre, d'envoyer la lettre ci-jointe au citoyen Cacaault, pour qu'il la remette au Pape.

Il y a cinq places de cardinaux vacantes au Sacré-Collège. Vous écrirez au citoyen Cacaault que je désire que ces places soient données à la France. Quatre évêques, et M. Bayanne pour le cinquième : Cela formera une compensation pour le droit que n'a pas eu la France depuis quinze ans. Dans les discussions qu'il pourrait avoir sur cet objet, le citoyen Cacaault fera connaître que le cardinal Montmorency, loin d'être Français, devrait être destitué puisqu'il a refusé; que Rohan est évêque d'Allemagne; que Jenvis (il voulait dire Gerdil), que l'on croit Savoyard, n'ayant jamais été évêque en France, ne peut pas être considéré comme membre du clergé français; que Franckenberg n'étant pas non plus évêque en France, je le considère sous le même rapport; que du reste je m'en rapporte au Pape; que si l'on n'adhère pas à la juste demande que je fais, je renonce dès ce moment à toute nomination de cardinaux, parce que je préfère que la France n'ait rien de commun avec le Sacré-Collège, à ce qu'elle soit moins bien traitée que les autres puissances. Je vous salue.

*Signé : BONAPARTE.*

On remarquera dans cette lettre, outre le ton violent que le premier consul affectait déjà, les passages concernant le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, que Bonaparte considère comme étranger et méritant la destitution, parce qu'il avait refusé la démission de son siège; en outre, que le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, est appelé évêque allemand, parce que le diocèse de Strasbourg s'étendait sur les deux rives du Rhin. Ces prétextes ne soutiennent pas un long examen. Mais, faisant droit cependant aux réclamations de Bonaparte, le 17 janvier 1801, Pie VII préconisa cardinaux les prélats français suivants : M<sup>r</sup> Bayanne, auditeur de rote (1).

manuel de Rohan, qui mourut le 13 juillet 1797 et fut remplacé par un Allemand, Ferdinand de Hompesch, le seul grand maître que l'Ordre ait emprunté à cette nation. Il en fut aussi le dernier résidant à Malte, et, disons-le pour notre honneur national, ce fut cet Allemand qui rendit l'île à Bonaparte en 1798.

Sans cesser d'exister, l'Ordre a perdu, avec ses richesses et sa puissance d'autrefois, beaucoup de son importance. Il a pour chef aujourd'hui le prince Ceschi di Santa-Croce, nommé en 1879. M. de la Brière donne la liste des membres français de l'Ordre, au nombre de 83; les noms les plus illustres de notre histoire s'y rencontrent.

Cf. *L'Ordre de Malte. Le passé et le présent*, par M. DE LA BRIÈRE, Paris, Chaillet, 1897, un vol. in-18.

(1) *Mémoires*, p. 563-580.

(1) M<sup>r</sup> Bayanne ou Bayane (Alphonse-Hubert de Lattier, duc de), né à Valence, le 30 octobre 1739, docteur en Sorbonne et auditeur de rote en 1777. Napoléon en fit un sénateur au mois d'avril 1813; peu après, Louis XVIII le nomma pair de France. Il mourut en 1818.

M<sup>gr</sup> Joseph Fesch, archevêque de Lyon, oncle de l'empereur, M<sup>gr</sup> Raymond de Boisgelin, archevêque de Tours, M<sup>gr</sup> Étienne-Hubert Cambacérés, archevêque de Rouen.

Le Pape réserva *in petto* un cinquième candidat, qui était le célèbre abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud-d'Angers et négociateur du Concordat, pourvu de l'évêché d'Orléans. Mais des dissensions étant survenues entre lui et le Premier consul, ce dernier lui substitua M<sup>gr</sup> Jean-Raphaël de Belloy, archevêque de Paris, auquel on donna le titre de cardinal de la couronne de France.

Un de ces nouveaux princes de l'Église allait avoir une mission bien délicate. Le digne M. Cacaull ayant cessé de plaire, venait d'être rappelé de Rome (27 mai 1803), et le cardinal Fesch lui avait été donné pour successeur à l'ambassade du Vatican. Ce choix causa une vive émotion.

« C'était la première fois, dit non sans quelque malice le chevalier Artaud, que la cour romaine s'attristait de voir un ministre laïque remplacé par un cardinal! (1).

Mais, avant de suivre à Rome le nouvel ambassadeur, disons un mot de la mission qui lui était spécialement confiée.

Déjà la victoire commençait à faire naître et à développer dans l'esprit de Bonaparte une ambition que rien ne semblait devoir arrêter. Lui, qui dira quelque jour que l'on ne couche pas dans le lit des rois sans y perdre la raison, n'aspirait déjà à rien moins qu'à s'asseoir sur leur trône. Fortifié par les tendances de son tempérament autoritaire, par l'habitude d'un commandement

(1) Le caractère du cardinal Fesch, dit Crétineau-Joly dans une note des *Mémoires de Consalvi*, était un mélange de bonnes et de mauvaises qualités, où néanmoins, l'honnêteté prévalait. Prêtre avant la Révolution, il avait, par peur, renoncé, pendant la tourmente, à ses devoirs sacerdotaux, et s'était improvisé garde-magasin, munitionnaire, fournisseur des vivres de l'armée, enfin ce que dans l'argot des camps, les soldats de la République appelaient un *riz-pain-sel*. Comme tant d'autres, Joseph Fesch, à ce métier, eut bientôt réalisé une belle fortune. Quand le calme revint dans les esprits et que l'ordre triompha sur les débris de l'anarchie, Fesch rentra dans le sanctuaire; puis, après la signature du Concordat, il se vit rapidement nommé archevêque de Lyon. cardinal grand aumônier.

qui ne rencontrait presque jamais de résistance, insensiblement il se prit à rêver d'être le César des temps nouveaux.

Le 18 mai 1804, les sénateurs, caressant cette ambition, lui décernèrent le titre d'empereur. Mais, à ce titre nouveau, il fallait une consécration solennelle par la plus haute autorité d'ici-bas : le couronnement, non plus comme pour nos rois dans la cathédrale de Reims et par un évêque français, mais à Notre-Dame de Paris, dans une cérémonie présidée par le Pape!

Le 11 mai, le cardinal Caprara écrivait dans ce sens une lettre officielle au cardinal Fesch, qui avait surtout été envoyé à Rome en vue de cet événement préparé sous main par M<sup>gr</sup> Bernier, évêque d'Orléans.

La lettre portait, dit encore Consalvi, que l'empereur lui avait dit qu'il serait très utile aux intérêts de cette même religion d'être couronné par le Pape sous son nouveau titre d'empereur des Français; que tel était aussi son avis; que les circonstances dans lesquelles se trouvait la France et son élévation récente à la dignité impériale, après la grande crise d'où sortait le pays, rendaient impossible son voyage à Rome pour recevoir le diadème des mains du Pape; qu'en conséquence, puisque lui, l'empereur, ne pouvait pas quitter Paris sans un trop grave préjudice, il ne restait qu'un moyen d'accomplir cette cérémonie, c'était que le Pontife vint de sa personne à Paris, comme quelques-uns de ses prédécesseurs n'avaient pas eu de difficulté à lui en fournir l'exemple; que le Pape serait satisfait de son voyage, au delà même de ses vœux, à cause des fruits que la religion en retirerait, qu'il fallait en référer au Saint-Père; que si sa réponse était affirmative, on l'inviterait officiellement.

A toutes ces causes, énumérées par Consalvi, nous pouvons en ajouter une autre : c'était l'occupation que donnait alors à Bonaparte son projet de descente en Angleterre et les voyages qu'il faisait sans cesse à cette époque entre Paris et Boulogne.

Cette proposition mit le Pape dans de cruelles perplexités. L'acceptation comme le refus entraînaient les inconvénients les plus graves; on prévit sur-le-champ ce que l'on pouvait attendre d'un tel homme si, par un refus, on le blessait au vif. On ne se dissimula point l'impression que, vu la disposition des esprits en Europe à l'égard

de Bonaparte, cette promesse du voyage allait produire sur les particuliers et dans les cours, et l'on pressentit le jugement qu'il était permis d'attendre de la postérité. Afin de ne pas porter seul la responsabilité d'une telle décision, Pie VII réunit le Sacré-Collège, donna connaissance de la dépêche de Caprara et des instances que le cardinal-oncle avait multipliées près de sa personne depuis l'ouverture de ces négociations. La discussion fut longue parmi ces graves conseillers; enfin, sur la promesse écrite et transmise de Paris, que si le Pape consentait à venir, non seulement les articles organiques seraient abolis, mais qu'on abandonnerait ceux des évêques constitutionnels qui jusque-là refusaient de se rétracter, Talleyrand, qui tenait la plume, et qui poussait en secret le cardinal-oncle, allait jusqu'à dire à la fin de sa dépêche : « Entre le voyage de Pie VII en France, sa réception, son traitement et les effets qui en résulteront, et le voyage de Pie VI à Vienne (en 1782), il y aura autant de différence qu'il y en a entre Napoléon I<sup>er</sup> et Joseph II. »

VIII. LETTRE DE NAPOLÉON A PIE VII — LE PAPE SE DÉCIDE A VENIR EN FRANCE — PROMESSES QUI LUI SONT FAITES — DÉPART DE ROME — VOYAGE A TRAVERS LA FRANCE — ARRIVÉE A FONTAINEBLEAU, A PARIS — LE SACRE ET LE COURONNEMENT — RÉSULTATS DU VOYAGE DE PIE VII — NAPOLÉON CHERCHE A RETENIR LE PAPE A PARIS — RETOUR DU PONTIFE A ROME.

Les pourparlers duraient déjà depuis cinq mois. Pour mettre un terme à tous ces retards, l'empereur se décida à écrire lui-même la lettre qu'on va lire.

TRÈS SAINT-PÈRE,

L'heureux effet qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le rétablissement de la religion chrétienne me porte à prier Votre Sainteté de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à ma destinée et à celle de cette grande nation dans une des circonstances des plus importantes qu'offrent les annales du monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré, le caractère de la religion à la cérémonie du sacre

et du couronnement du premier empereur des Français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre lorsqu'elle sera faite par Votre Sainteté elle-même. Elle attirera sur nous et nos peuples la bénédiction de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles.

Votre Sainteté connaît les sentiments affectueux que je lui porte depuis longtemps et par là elle doit juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui en donner de nouvelles preuves.

Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, Très Saint-Père, longues années au régime et gouvernement de notre Mère la Sainte Église.

Votre dévot fils,

Signé : NAPOLÉON.

Écrit à Cologne, le 15 septembre 1804.

Un général de brigade, Caffarelli, frère de l'évêque de Saint-Brieuc, fut chargé de porter cette lettre au Souverain Pontife, qui la reçut le 29 septembre.

Forcé dans ses derniers retranchements, confiant en ces belles promesses, Pie VII entreprit enfin un voyage que Léon III n'avait pas fait pour Charlemagne.

Malgré la rigueur de la saison, le Pape se mit donc en route. Accompagné des cardinaux Antonelli, Borgia, di Pietro Caselli, Braschi et de Bayanne, Pie VII quitta la Ville Éternelle le 2 novembre. Le cardinal Consalvi, ministre d'État, dut rester à Rome pendant ce voyage.

Déjà, le *Moniteur* avait annoncé la cérémonie pour le 2 décembre, et, vu l'état des chemins, il fallait faire diligence pour arriver à temps. A peine Pie VII put-il se reposer un jour ou deux à Florence et un autre à Turin, il dut se hâter pour arriver à Paris pour une date qu'on avait eu l'inconvenance de fixer sans le prévenir (1).

Le 25 novembre, après un voyage de vingt-deux jours consécutifs où le saint vieillard devait parcourir jusqu'à dix-neuf lieues, le 25 novembre 1804, à midi et demie, le Saint-Père arrivait à Fontainebleau (2).

(1) Voir les *Mémoires du cardinal Consalvi*, p. 634.

(2) Les *Annales religieuses* d'Orléans publient en ce moment (1898) les itinéraires du Souverain Pontife dans ce diocèse en 1804 et 1814. A l'occasion de son premier passage dans la ville de Montargis, où Pie VII était accompagné par le cardinal Fesch et fut reçu par M<sup>gr</sup> Bernier, un témoin donne du Pape le portrait suivant :

« Le Souverain Pontife est âgé de soixante-deux ans; il est un peu courbé; sa tête est inclinée sur sa